

AVIS AU PUBLIC



COMMUNE DE MAURECOURT (78780) – DÉPARTEMENT DES YVELINES

Modification simplifiée n° 2 **du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Le public est informé que, par délibération en date du 06 juillet 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Maurecourt a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 – le mercredi de 9h00 à 12h00 – le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 – le samedi de 8h30 à 12h00).

Le présent avis sera affiché en Mairie et sur le site de la Commune pendant une durée d'un mois.

Le Maire

P/10



Gérald RUTAULT.